



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**10**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 42
Représentés : 9
Absents : 2

Ayant voté pour : 45
Ayant voté contre : 6
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE DOTATION
COMPLÉMENTAIRE AU SIVU CO.CLI.CO

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant l'anticipation de la clôture comptable proposée sur le budget du SIVU Co.Cli.Co et la nécessité de la ville de Colombes de permettre au SIVU Co.Cli.Co d'équilibrer sa section de fonctionnement au titre de l'exercice 2025,

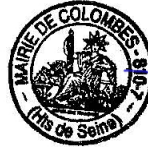
Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Décide d'attribuer une dotation complémentaire d'un montant de 622 396 euros au SIVU Co.Cli.Co.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 24 décembre 2025
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20251218-18893-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.